



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-trois janvier deux mil dix-huit, se sont réunis salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 29 janvier 2018

Délibération n° 2018-01-03

Election des délégués représentant la communauté de communes au syndicat d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB)

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Nombre de votants : 32

Conseillers titulaires présents : M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Annette RAFIGNAT, M. Jean CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Annette BUREAU, M. Jean-Claude TURPIN, Mme Martine MALLET, M. Sylvain DUVAL, Mme Marie-France DORISON, M. Jean-Pierre ROUARD, M. Alain TASSEZ, M. Patrick DEVROIX, M. Pascal MARGERIN, Mme Ariane CHESTIER, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, M. Ulrich BAUDIN, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Gilbert ETIEVE, M. François COUDRAT, M. Béraud DE VOGUE, M. Lucien RAFFESTIN, Mme Sylvie GIBOINT.

Conseiller suppléant présent : M. Jean-Bernard GRIMAULT

Pouvoirs : M. Jean-Pierre ENGUERRAND a donné pouvoir à Mme Ariane CHESTIER,
M. Gérard CHALINE a donné pouvoir à M. Joël COULON.

Absents excusés : M. Xavier TABOURNEL, M. David DALLOIS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GIBOINT

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, il convient de désigner les représentants de la communauté de communes amenés à siéger au comité du syndicat d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB) situé sur le territoire des communes d'Argent sur Sauldre, Clémont et Brinon sur Sauldre.

Conformément à la modification de statuts du 4 mai 2017, et comme précisé à l'article 4 ; le syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron devient un syndicat mixte et sera administré par un comité syndical composé par :

- des communes membres qui seront représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

- des EPCI/FP membres qui seront représentés par un ou plusieurs délégués en fonction du nombre de communes auxquels elles se substituent.

Pour la Communauté de communes Sauldre et Sologne, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

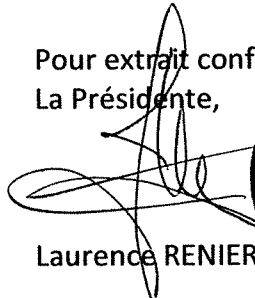
Vu l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,


Vu les statuts du syndicat d'entretien du bassin du Beuvron,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : DESIGNE Mme Denise SOULAT et M. Jean CASSIER délégués titulaires pour représenter la communauté de communes au sein du comité du SEBB.

Article 2 : DESIGNE M. Ulrich BAUDIN et M. Jean-Marc LETOURNEAU délégués suppléants pour représenter la communauté de communes au sein du comité du SEBB.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER



The seal is circular with the text 'Communauté de communes Sauldre et Sologne' around the top and '18 (CHER)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with the words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' below it.

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le 31/01/2018
et de sa publication le 31/01/2018

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20180129-2018-01-03-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018